Compte-rendu du Comité directeur
08/01/2024 – 19h00

Présents : Sandrine Romagné, Grégoric Bouly, Didier Geneste, Amandine Avenel, Delphine Bunel, Céline Dumay, Sophie PIATON, André Bergue, Gilbert Bunel, Patrick Chéhère, Patrick Conche, Yoann Demarest, Pierre-Alain Finet, Karl Khentous, Stéphane Labaume, Thierry Leleu, Thomas Lustiere, William Orion, Sophie Piaton, Olivier Piolin, Vincent Rouault, Gérard Spir

Excusés : Yannick Despert,

Absents : Thibault Bellanger, Olivier Guillemard, Julien Leroy, Cécile Prévost,

Invités : Frédérique Henry, Amandine Vaupré.

Ordre du jour

Préambule, communication de la Présidente 1

Arrêté des comptes de l'exercice clos 2022-2023 2

LES CHARGES 2

LES PRODUITS 3

EN SYNTHÈSE 4

Préambule, communication de la Présidente

Sandrine Romagné remercie les présents pour leur participation et profite de l'occasion pour souhaiter à tous les membres une excellente année rugbystique 2024. Elle indique que ce Comité directeur sera peu chronophage compte tenu de l'ordre du jour qui traitera d'un seul et unique sujet.

Arrêté des comptes de l'exercice clos 2022-2023

Didier Geneste Trésorier général soumet à l'approbation des membres du Comité directeur l'arrêté des comptes de l'exercice clos 2022-2023 qui présente un résultat bénéficiaire de 159 846 €

Il détaille et analyse les principaux indicateurs du compte de résultats [i]

LES CHARGES

Les charges d'exploitation totalisent 817 183 €

- **Fonctionnement du siège :**
 - Majeure partie des charges externes à l'équilibre ou qui présente une sensible baisse
 - Nette baisse du poste « location de voiture » (contrat renouvelé avec véhicule Dacia et non Renault) (-28.68%)
 - Nette baisse du poste « ***assurance transport*** » de -33,59% (changement de compagnie)
 - Nette baisse du poste « ***achat habillement*** » de -74.08%
 - **CEPENDANT** Nette augmentation du poste « ***entretien locaux Thuit*** » => (changement cumulus, éclairages et radiateurs)
- **Frais connexes salariés :**
 - Comprend location véhicule, carburant, péages, téléphones
- **Fonctionnement sportif** :
 - A l'équilibre. Mise en œuvre des actions régaliennes et orientations POS
- **Fonctionnement des compétitions :**
 - Les dépenses de fonctionnement des compétitions en nette augmentation de +54,99% en raison du passage de l'indemnité kilométrique pour les arbitres de 0,39€ à 0,45€ et une couverture plus importante de rencontres.
- **Fonctionnement élus**
 - Correspond à la vie institutionnelle de toutes les commissions
- **Personnel et charges sociales :**
 - En hausse en 2022-2023 par rapport à 2021-2023 en raison de l'évolution de la grille salariale CCNS au 1/09/2022 et 1/4/2023. A noter, l'aide à l'emploi FFR qui vient compenser les salaires bruts et charges pour les CTC.
- **Autres charges exceptionnelles :**
 - Variation importante : pas de provision pour risques prud'homal en 2022-2023 contrairement à 2021-2022.

LES PRODUITS

Les produits d'exploitation totalisent 977 545 €

Principale financeur : la FFR

Trop faible soutien des institutionnels : 4%

- **Aides fédérales : 544 003 €**

subventions	2022/2023	2021/2022	variation	%
FFR	249 834 €	260 318 €	-10 484 €	-4,03%
FFR CRT CTC	292 498 €	279 049 €	13 449 €	4,82%
SUBV A REVERSER (SC)	1 365 €	5 064 €	-3 699 €	-73,05%
INDEMNITES KMS SELECTIONS	307 €	0 €	307 €	
TOTAL	544 004 €	544 431 €	-427 €	-0,08%

 - Baisse de la subvention fédérale des subventions de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Fédération Française de Rugby et l'ASS LIGUE DE NORMANDIE DE RUGBY 2022-2023 : -3.89% (262 331€ conventionnés en 21/22 contre 252 138€ pour cet exercice. Certaines actions du plan d'orientation n'ayant pas été justifiées l'aide sur la part spécificité (POS) a subi une baisse de 0 ,91%.

- **Institutionnels :**
 - 12800 € de REGION NORMANDIE et ANS pour 26000 €

- **Partenariat**
 - CHANOINE pour 1200€. SOCIETE GENERALE 2000 € ET SOCIETE GENERALE pour 7000€

- **Clubs**
 - Plus d'inscriptions en stage de formation BF, + de sanctions disciplinaires. Mutations et cotisations clubs (à noter pas d'augmentation depuis plusieurs saison)

- **Refacturation**
 - Sur les 105865 €, 84 530 € correspondent à la charge des officiels de matchs payée par les clubs

Produits financiers

 - Nette augmentation en raison du taux révisé du compte sur livret (de 0.1000 % à 3.650 %)

- **Reprise et produits exceptionnels**
 - Correspondent pour 59393 € de reprise sur provision relative à la fin du litige prud'homal + 10051 de reprise sur investissement

EN SYNTHÈSE

Résultat en « trompe l'œil »

Résultat exceptionnel en raison de la reprise sur provision litige (+60000 €)

Cet exercice compte ½ salarié en moins (-35000 €) par rapport à l'exercice précédent

Didier, pour conclure, informe que ces comptes ont été audités et certifié par le commissaire aux comptes

Le Comité directeur n'ayant pas de questions, Grégoric Bouly appelle au vote.

Le Comité directeur approuve l'arrêté des comptes de l'exercice clos 2022-2023 à l'unanimité des présents.

Le rapport financier étant approuvé et l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h45.

Grégoric Bouly
Secrétaire général



[i] Source :
DOSSIER FINANCIER
RAPPORT FINANCIER